



TSX-V : CST

Pour diffusion immédiate

CO₂ Solutions annonce la clôture de son placement d'unités

NON DESTINÉ À UNE DISTRIBUTION À DES AGENCES DE TRANSMISSION AUX ÉTATS-UNIS NI À UNE DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS

Québec (Québec) Le 22 décembre 2017 – CO₂ Solutions Inc. (« **CO₂ Solutions** » ou la « **société** ») annonce la clôture de son placement public annoncé précédemment (le « **placement** »). Dans le cadre de la clôture du placement, la société a émis 1 500 unités (les « **unités** ») au prix de 1 000 \$ l'unité, pour un produit brut total de 1 500 000 \$. Chaque unité se compose de une débenture non garantie convertible à 8 % d'un capital de 1 000 \$ et de 8 333 bons de souscription d'actions ordinaires de la société.

Partenaires en gestion de patrimoine Echelon Inc. (« **Echelon** ») a agi à titre d'unique placeur pour compte aux fins du placement conformément à une convention de placement pour compte intervenue entre Echelon et la société (la « **convention de placement pour compte** »). Dans le cadre du placement, la société a payé à Echelon une commission en espèces de 85 610 \$ et lui a émis 713 387 bons de souscription de courtier conférant à leur porteur le droit d'acquérir 713 387 actions ordinaires de la société au prix de 0,12 \$ l'action ordinaire jusqu'au 21 décembre 2020.

Le produit net du placement sera affecté i) au remboursement des soldes des dettes existants; et ii) aux fins générales du fonds de roulement.

Certaines « personnes apparentées » de la société ont participé au placement et souscrit un total de 397 unités. La participation de personnes apparentées de la société au placement constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). Le placement est dispensé des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires du Règlement 61-101 du fait que ni la juste valeur marchande des titres émis aux personnes apparentées ni la contrepartie payée par les personnes apparentées ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la société. La société n'a pas déposé une déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement parce que les détails de la participation des personnes apparentées de la société n'étaient à ce moment pas encore confirmée.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis, à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une personne des États-Unis (au sens de *U.S. person* du *Regulation S* en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Securities Act des États-Unis** »)). Les titres n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act* des États-Unis ou de la législation en valeurs mobilières de quelque État des États-Unis et ne

peuvent donc pas être offerts ni vendus aux États-Unis, à une personne des États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une personne des États-Unis (au sens de *U.S. person* du *Regulation S* en vertu de la Securities Act des États-Unis), sauf dans le cadre d'opérations aux termes d'une dispense des exigences d'inscription.

Le 31 août 2016, la société a conclu une convention de prêt définitive avec Dundurn Capital Partners (« **DCP** »), une entité membre du groupe de M. Robert Manherz, un administrateur et initié de la société, et un autre prêteur sans lien de dépendance dans le cadre d'un prêt garanti d'un montant de 500 000 \$ (le « **prêt d'août 2016** »). Le prêt d'août 2016 est remboursable en totalité au deuxième anniversaire de l'encaissement initial ou, si elle est antérieure, à la date de la réalisation du prochain placement public de la société. La convention de prêt régissant le prêt d'août 2016 a été modifiée afin de prévoir que le remboursement des prêteurs par la société aux termes de la convention de prêt sera reporté à la première des éventualités suivantes à survenir soit le 31 août 2019 ou la date de la réalisation du prochain placement public de la société. La société a payé à DCP des frais de modification de 9 000 \$ à cet égard.

À propos de CO₂ Solutions

CO₂ Solutions est une société innovatrice dans le domaine de la capture du carbone à l'aide d'enzymes et elle travaille activement au développement et à la commercialisation d'une technologie pour les sources stationnaires de pollution au carbone. La technologie de CO₂ Solutions réduit les coûts associés à la capture, séquestration et réutilisation du carbone pour en faire un outil viable de réduction du CO₂ et permettre à l'industrie de transformer ces émissions en nouveaux produits commercialisables. CO₂ Solutions a bâti un vaste portefeuille de brevets reliés à l'utilisation de l'anhydrase carbonique, ou des analogues de celui-ci, pour la capture postcombustion efficace du dioxyde de carbone au moyen de solvants aqueux à faible énergie. Pour plus de renseignements, consultez le site www.co2solutions.com.

Énoncés prospectifs de CO₂ Solutions

Certains énoncés du présent communiqué de presse peuvent être de nature prospective. Ces énoncés font référence à des événements à venir ou aux résultats économiques futurs de CO₂ Solutions et reflètent les hypothèses et attentes actuelles de la direction. Les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse incluent notamment l'emploi du produit prévu par la société. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs incluent, notamment les incertitudes économiques et commerciales en général et la mauvaise conjoncture boursière ainsi que les risques décrits dans les documents publics de la société déposés sur SEDAR. Le lecteur est mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité indue à de tels énoncés prospectifs. CO₂ Solutions ne s'engage d'aucune façon à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, de faits nouveaux ou autrement, sous réserve des exigences de la législation applicable.

Relations avec les investisseurs et rapports avec les médias :

CO₂ Solutions :

Jérémie Lavoie

418-842-3456, poste. 223

jeremie.lavoie@co2solutions.com

www.co2solutions.com

ou

NATIONAL Equicom

Heidi Christensen Brown

416-848-1389

hchristensenbrown@national.ca

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent quelque responsabilité quant à l'à-propos ou à l'exactitude du présent communiqué.